

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting Procès-verbal / Minutes

Tuesday June 18, 2024

At the extra ordinary meeting of the Council of the Municipality of Otter Lake, held on the above date at 4:30PM, at 15 Palmer Avenue (Municipal Office), and which were present the Mayor TERRY LAFLEUR, Councilors ROBIN ZACHARIAS, JENNIFER QUAILE, SERGE SABOURIN, DANIEL LAMARCHE all forming quorum under the chairmanship of the Mayor.

ABSENT: Councilors DARREN KNOX (motivated) and PENNY DUBEAU (motivated)

The Director General ANDREA LAFLEUR is also present.

52-06-2024

IT WAS MOVED BY COUNCILOR
AND UNANIMOUSLY RESOLVED

ROBIN ZACHARIAS

THAT the agenda be adopted as written.

Carried

53-06-2024

Le secrétaire-trésorier soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 12 septembre 2024, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

SERGE SABOURIN

QUE :

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que le secrétaire-trésorier, directeur général prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pontiac tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adopté

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting

Procès-verbal / Minutes

54-06-2024

ATTENDU que la municipalité d'Otter Lake peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 53-06-2024;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser le secrétaire-trésorier, directeur général ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER ROBIN ZACHARIAS
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE :

Conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise le secrétaire-trésorier, directeur général à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 12 septembre 2024 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adopté

55-06-2024

IT WAS MOVED BY COUNCILLOR DANIEL LAMARCHE
AND UNANIMOUSLY RESOLVED

THAT the meeting be adjourned at 4:55PM.

Carried

TERRY LAFLEUR, Mayor

ANDREA LAFLEUR, Director General